FONDS RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE & COLLECTIVITÉS

La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et 70 partenaires, dont Saint-Quentin-en-Yvelines, ont construit ensemble ce Fonds pour accompagner les TPE/PME du territoire en difficulté.





10000 entreprises aidées! dont 200 à SQY

QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

E'aide du Fonds Résilience prend la forme d'une avance remboursable, assimilable à des quasi fonds propres, d'un montant de 3000 à 100000€, sans garantie et à taux zéro, remboursable sur 6 ans max.. dont un différé de remboursement de 2 ans max.

Les montants varient en fonction des besoins et de la taille de l'entreprise :

- Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de 0 salarié
- Jusqu'à 50 000 € pour les entreprises de 10 salariés maximum.
- Jusqu'à 100000€ pour les entreprises de 20 salariés maximum

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



E Le Fonds Résilience poursuit un double objectif :

- · Relancer l'activité
- Financer les adaptations indispensables à la reprise

Il s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire. Peuvent être éligibles toutes les entreprises, quels que soient leur statut juridique (y compris les associations) ou leur secteur d'activité, avec une attention particulière portée aux structures de l'ESS.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



La Région Île-de-France, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ensemble des partenaires du Fonds s'engagent à être très réactifs : la décision d'attribution vous sera donnée sous une semaine, et le versement des fonds effectué à J+12.

La plateforme :

www.iledefrance.fr/fondsresilience est opérationnelle depuis le 12 juin 2020.

Saint-Quentin-en-Yvelines a mis en place une équipe dédiée, pour répondre à vos questions et vous accompagner dans le montage du dossier, vous pouvez contacter :

SQY GUIDE* 01 39 30 51 30 deveco@sqy.fr

*Guichet Unique d'Intervention pour le Développement des Entreprises